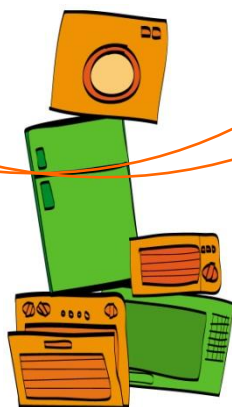
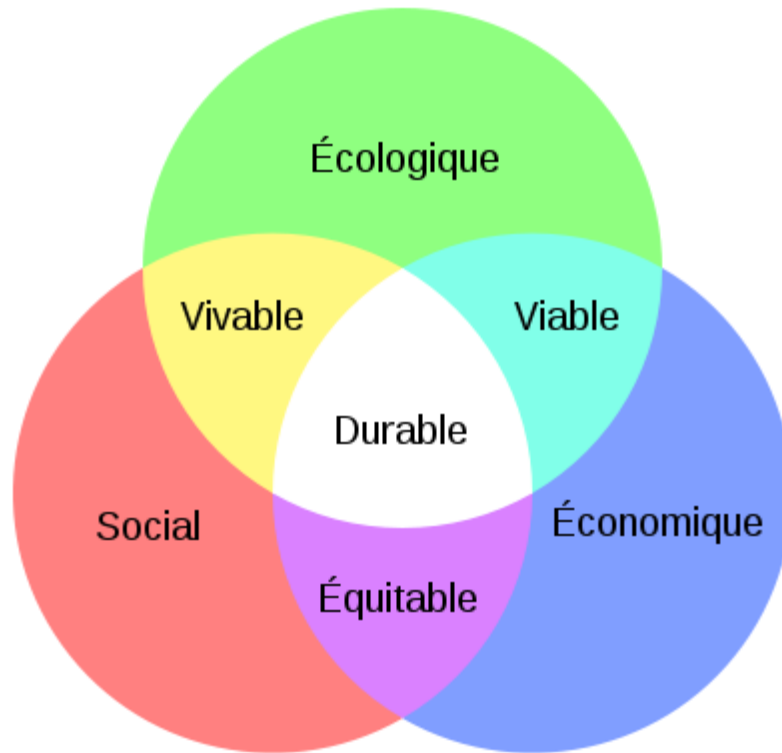




Développement Durable

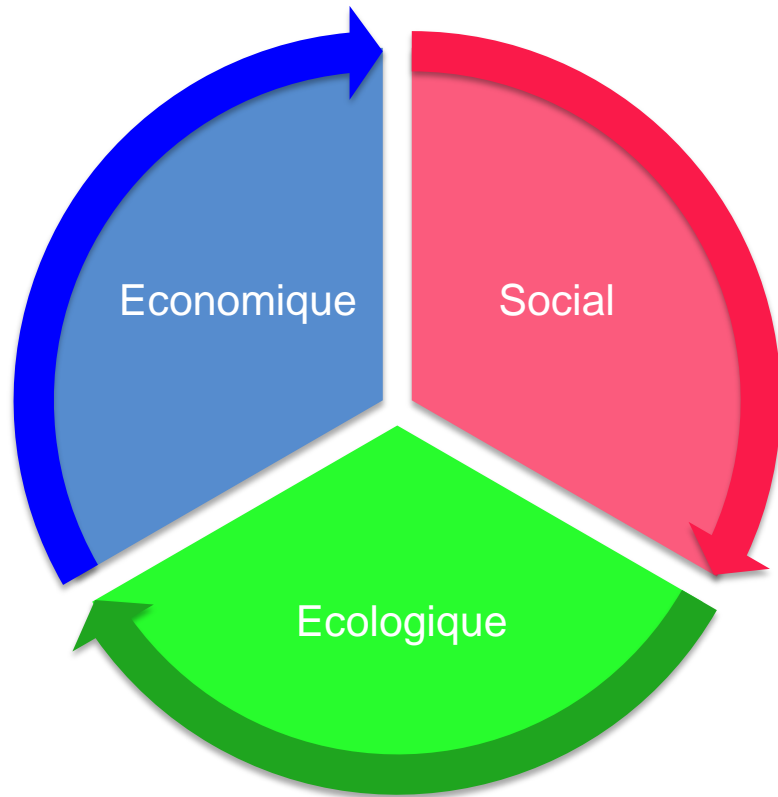


Développement Durable - Définition



- un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Développement Durable



- Les trois piliers du développement Durables.

Un difficile équilibre

Entreprise d'Insertion par l'Activité Economique

Mettre l'homme au cœur du système.

L'Entreprise d'insertion se différencie d'une entreprise classique en ce qu'elle met son projet économique au service d'un objectif socio-professionnel d'insertion d'un public en difficulté.

Elle est néanmoins entièrement immergée dans le secteur concurrentiel.

Entreprise d'Insertion par l'Activité Economique

L'Entreprise d'Insertion (E.I.) est une structure juridiquement autonome qui peut prendre tout type de statut commercial, à l'exclusion de l'Entreprise Individuelle et du statut d'Artisan.

elle paye ses charges sociales, taxe professionnelle, Impôts sur les sociétés, Impôts Forfaitaire Annuel, T.V.A.

elle entre dans le champ de la concurrence

l'insertion professionnelle est son premier métier

Entreprise d'Insertion par l'Activité Economique

elle répond à une commande et accueille un public éloigné de l'emploi conventionné par le pôle emploi

elle signe avec le personnel en insertion des Contrats à Durée Déterminé d'Insertion (CDDI) d'une durée maximale de 24 mois

Elle perçoit rétribution destinée « à compenser la faible productivité des personnes en insertion et le surcoût d'encadrement, ainsi qu'à financer l'accompagnement social et professionnel.

Entreprise d'Insertion par l'Activité Economique

Dans les E.I., il existe un rapport étroit entre l'activité économique, outil au service de l'activité sociale, qui elle-même ne pourrait exister sans le support de l'activité économique.

<http://www.urei-idf.org/>

Entreprise d'Insertion par l'Activité Economique

**Entreprise
d'Insertion**

**Activité
Economique**

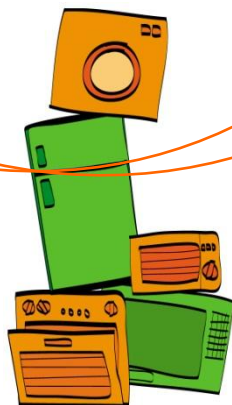


**Dépollution
D3E**



La filière D3E

Introduction



Définitions

D3E : Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques

Déchet d'un équipement fonctionnant grâce à des courants électriques...

... ou des champs électromagnétiques

Deux grandes familles

- Les D3E détenus par des particuliers
- Les D3E détenus par des professionnelles

Les D3E des particuliers

- GEM hors froid (gros électroménager sauf froid)
- GEM froid (gros électroménager froid)
- PEM (petit électroménager en mélange)
- Les produits bruns, qui recouvrent les appareils audiovisuels (télévision, magnétoscope, Hi-Fi)
- Les produits gris (IT), qui recouvrent les équipements informatiques et bureautiques : micro-ordinateurs, téléphonie, fax etc.

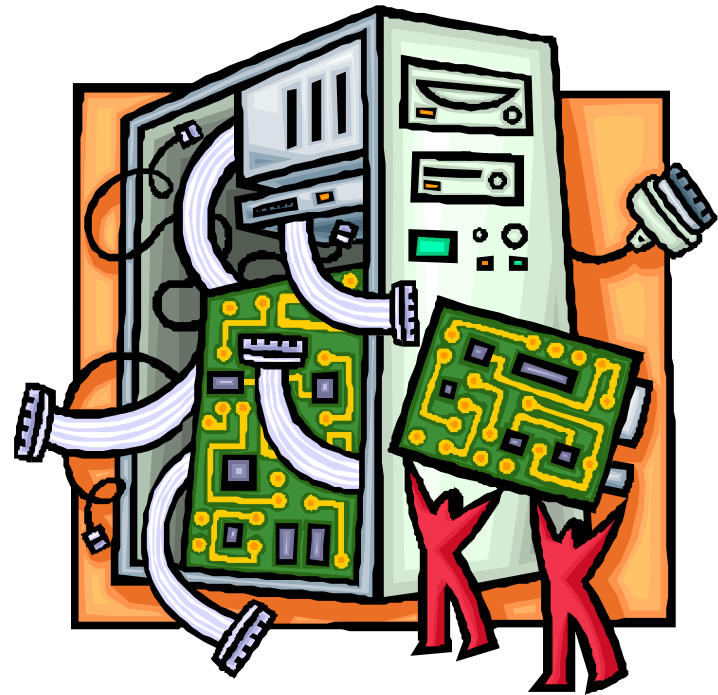
Introduction

Les D3E des professionnels

- L'outillage
- Les baies d'équipement
- Les machines outils
- Les éléments d'installation (canalis, cables...)
- Les produits gris (IT), micro-ordinateurs, téléphonie, fax etc.
- Les rebuts de fabrication (cartes électroniques...)

Introduction

En France **2 millions de tonnes**
de D3E sont produits
chaque année



Introduction

Ils se répartissent à parts égales

50% les particuliers

50% les professionnels



Introduction

Ils sont en constante augmentation

3 à 5% par an

soit \approx 80 000 Tonnes



Introduction

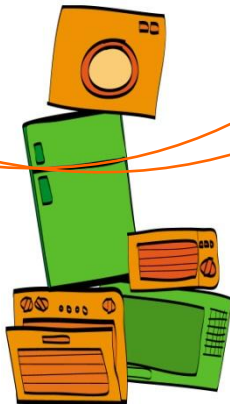
Deux directives et un décret Européens transcrits dans le droit français encadrent aujourd'hui les D3E :

- L'éco-conception des EEE
- L'interdiction totale de certaines substances (RoHs...)
- L'élimination finale du DEEE selon le principe pollueur/payeur ou REP (Responsabilité Élargie des Producteurs)



La filière D3E

Un secteur en mutation



Un secteur en mutation

Historiquement les D3E étaient

- Ferraillés (GEM)
- Incinérés (PEM)
- Exportés (IT)



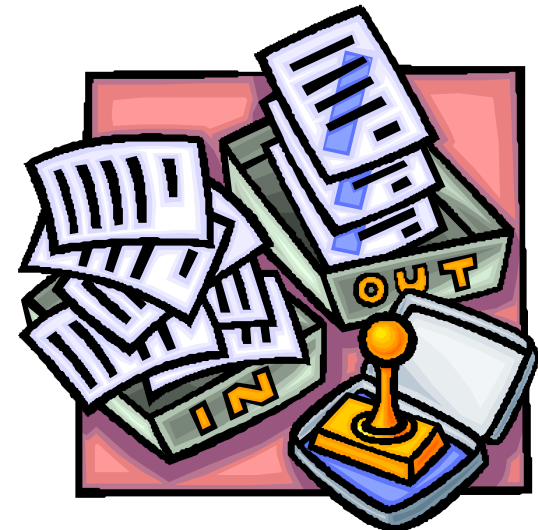
Un secteur en mutation

Aujourd'hui la loi encadre la gestion de ce déchet :

La dépollution et le recyclage sont de rigueur

La traçabilité est le maître mot

Le BSD règne.



Bordereau de suivi des déchets

Page n° /

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° :	
1. Émetteur du bordereau <input type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input checked="" type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 NOM : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____ Mèl : _____ Personne à contacter : _____	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ NOM : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____ Mèl : _____ Personne à contacter : _____ N° de CAP (le cas échéant) : néant Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 2 0 0 1 3 5 L+J Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques en mélange hors Gros ElectroMénager Froid	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) néant	
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) _____ Nombre de colis : _____	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input type="checkbox"/> estimée tonne(s) : _____	
7. Négociant (le cas échéant) néant N° SIREN : _ _ _ _ _ _ NOM : _____ Adresse : _____	Récepissé n° : _____ Département : _____ Limite de validité : _____ Personne à contacter : _____ Tél : _____ Fax : _____ Mèl : _____
- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -	
8. Collecteur-transporteur N° SIREN : _ _ _ _ _ _ NOM : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____ Mèl : _____ Personne à contacter : _____	Récepissé n° : _____ Département : _____ Limite de validité : _____ Mode de transport : _____ Date de prise en charge : / / Signature : _____ <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -	
9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : _____ Date : / /	
- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -	
10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ NOM : _____ Adresse : _____ Personne à contacter : _____ Quantité réelle présentée : _____ tonne(s) Date de présentation : / / Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : _____ Signataire : _____ Signature et cachet : _____ Date : / /	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R13 Description : Stockage de DEEE préalablement à une opération de valorisation Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : _____ Date : / / Signature et cachet : _____
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : _____ N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ NOM : _____ Personne à contacter : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____ Mèl : _____	

Un secteur en mutation

Pour les D3E professionnels :

- **mis sur le marché après le 13 août 2005, REP**
mais le producteur peut confier la charge du traitement final à l'utilisateur par contrat de vente
- **mis sur le marché avant le 13 août 2005, RAS**
le détenteur du D3E reste responsable de son élimination finale

Un secteur en mutation

Pour les D3E des particuliers la loi impose :

- la mise en place d'une éco-participation sur la vente des EEE
- une collecte sélective de 4kg par an et par habitant
- des taux de recyclage allant de 50 à 75%

Un secteur en mutation

Afin d'atteindre ces objectifs les producteurs ont créé 4 Eco-organismes



EcoLogic



Eco-systèmes



European
Recycling
Platform



récylum
regroupe la Lurde

chargés de collecter les Eco-taxes et d'assurer la collecte et le traitement des D3E des particuliers

Un secteur en mutation



1 Eco-organisme spécifique
aux lampes

EcoLogic



Eco-systèmes



3 Eco-organismes
généralistes (hors lampes)

Un secteur en mutation



Ils participent à la filière en proportion du poids financier de leurs adhérents



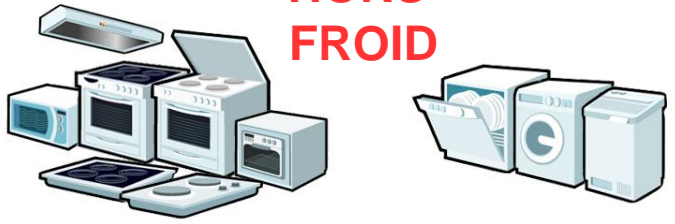
Un secteur en mutation



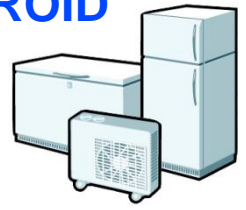
Ce schéma évoluera sans doute vers des regroupements au sein des Eco-organimes

4 grandes familles

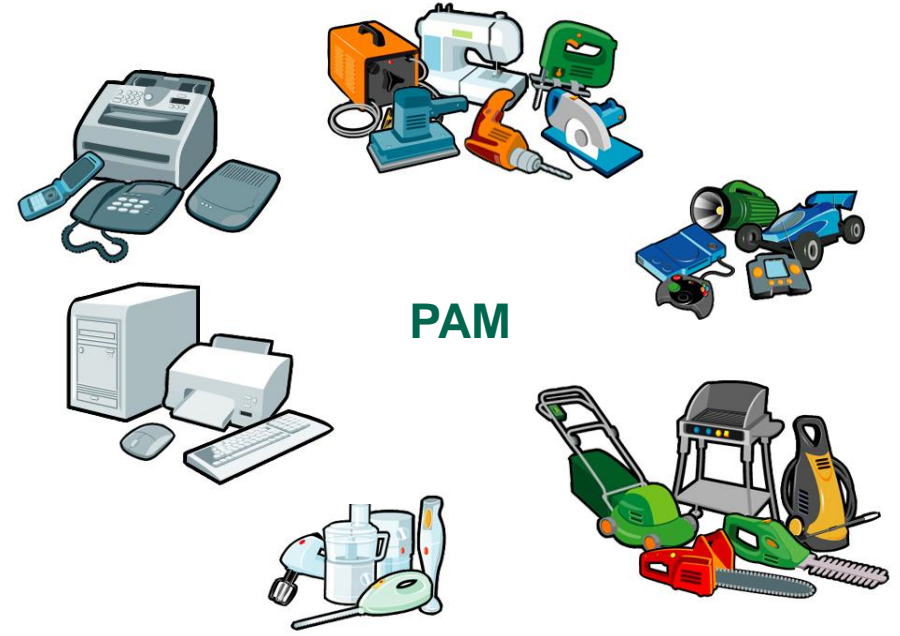
**GEM
HORS
FROID**



**GEM
FROID**



ECRANS



PAM

Un secteur en mutation

DEEE

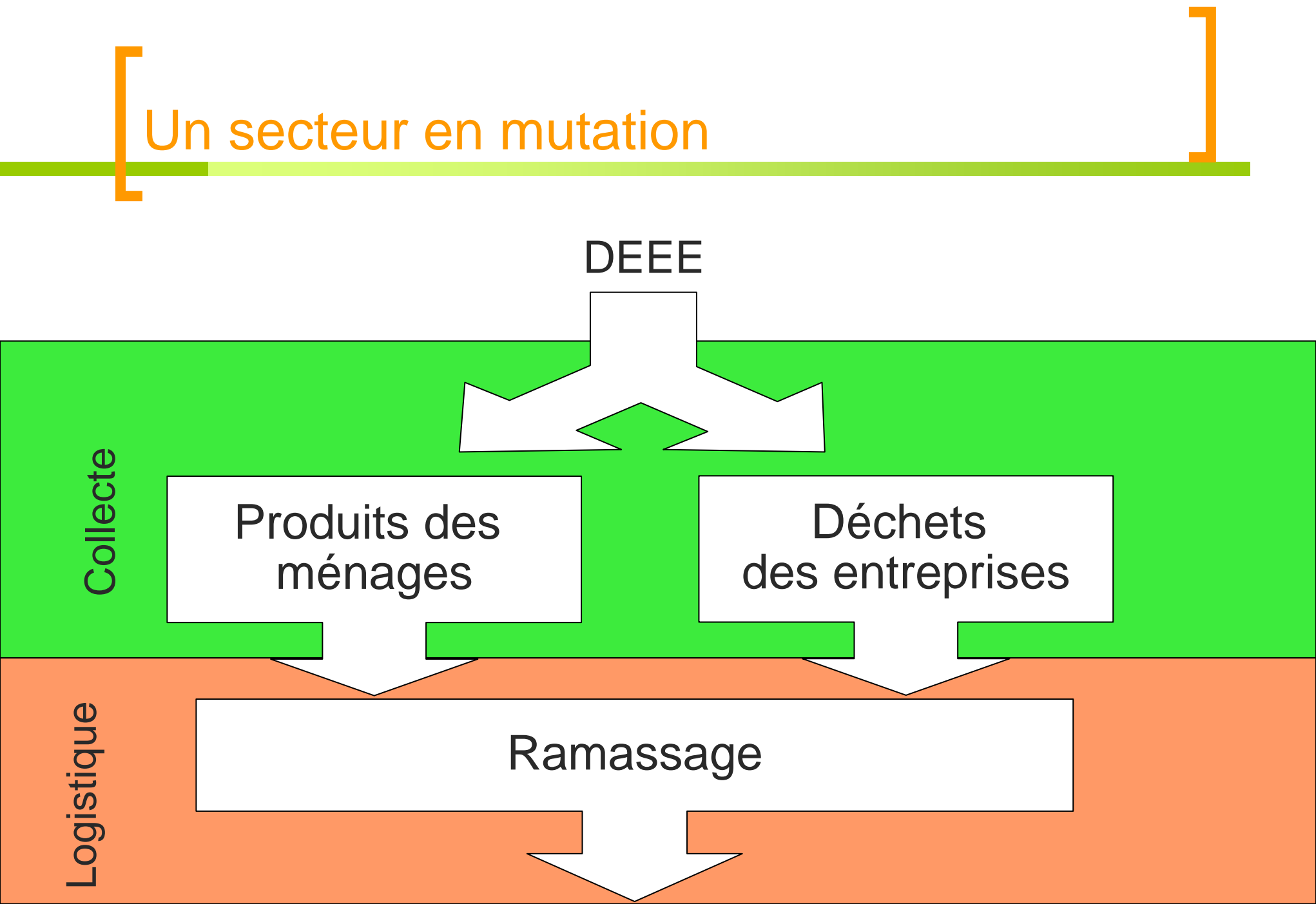
Collecte

Produits des ménages

Déchets des entreprises

Logistique

Ramassage



Un secteur en mutation

Logistique

Ramassage

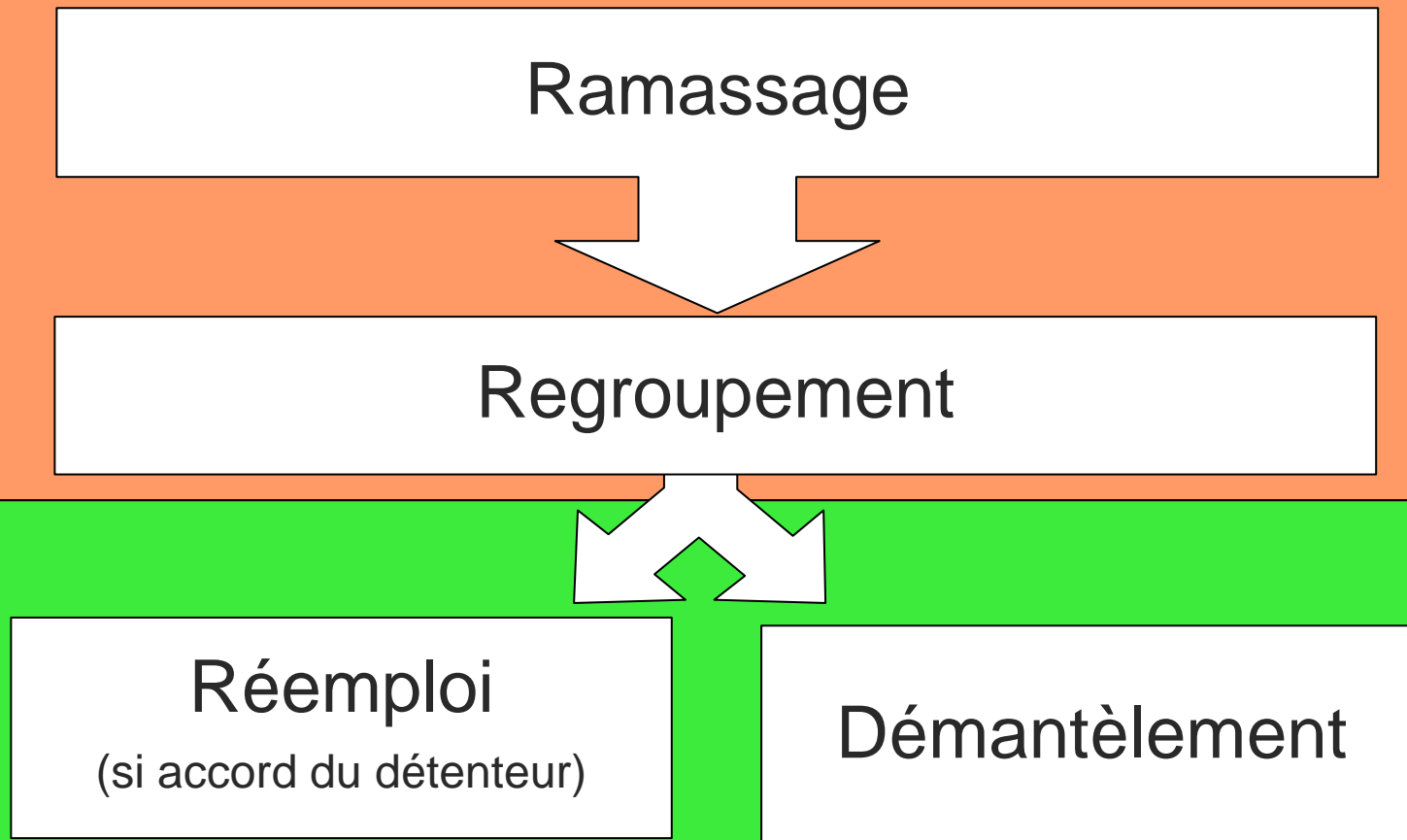
Regroupement

Recyclage

Réemploi

(si accord du détenteur)

Démantèlement



Un secteur en mutation

Recyclage

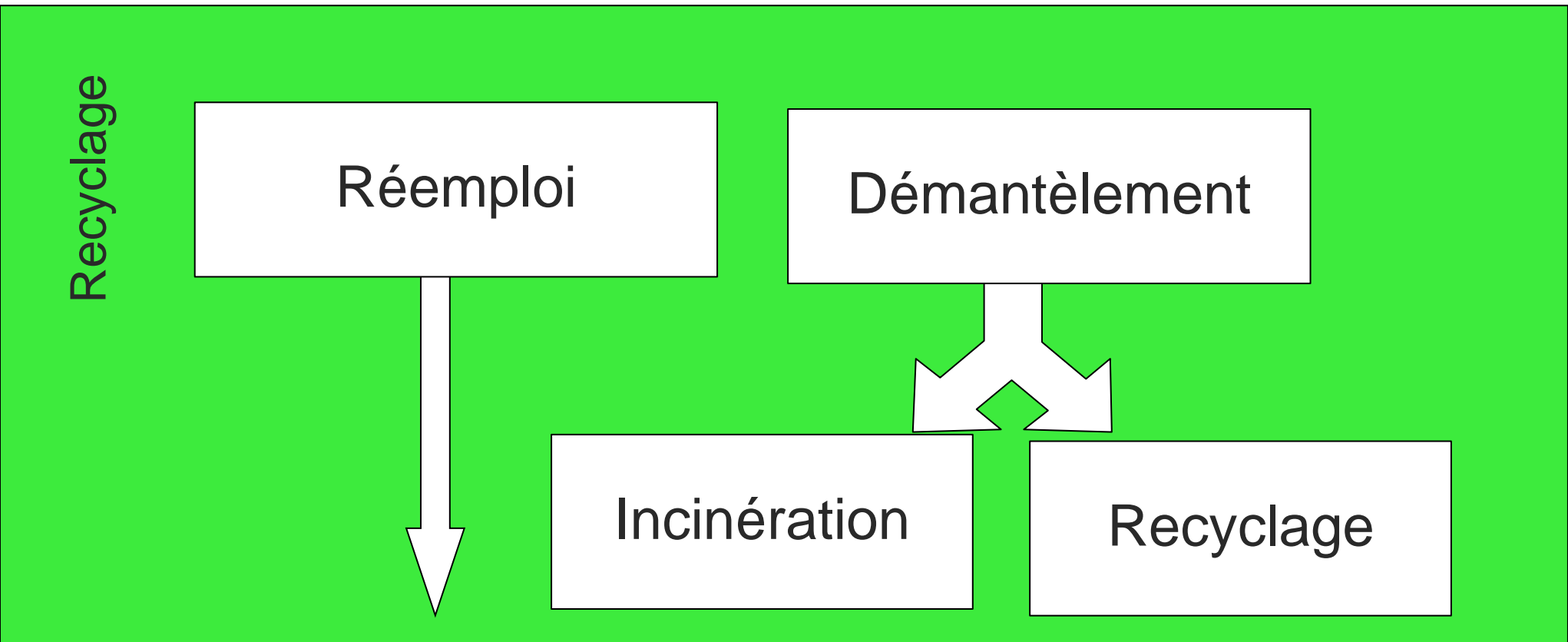
Réemploi

Démantèlement

Incinération

Recyclage

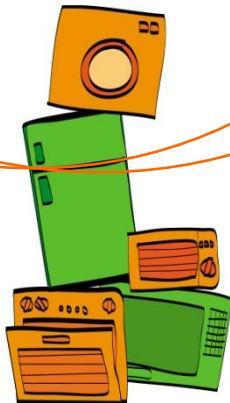
Réseau vente
d'occasion





La filière D3E

La collecte



La collecte

La collecte



La collecte

Vrac



La collecte

Palettes
Filmées



La collecte

Caisses
Pal-box



La collecte

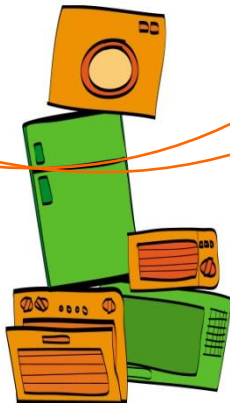
En benne





La filière D3E

Le regroupement



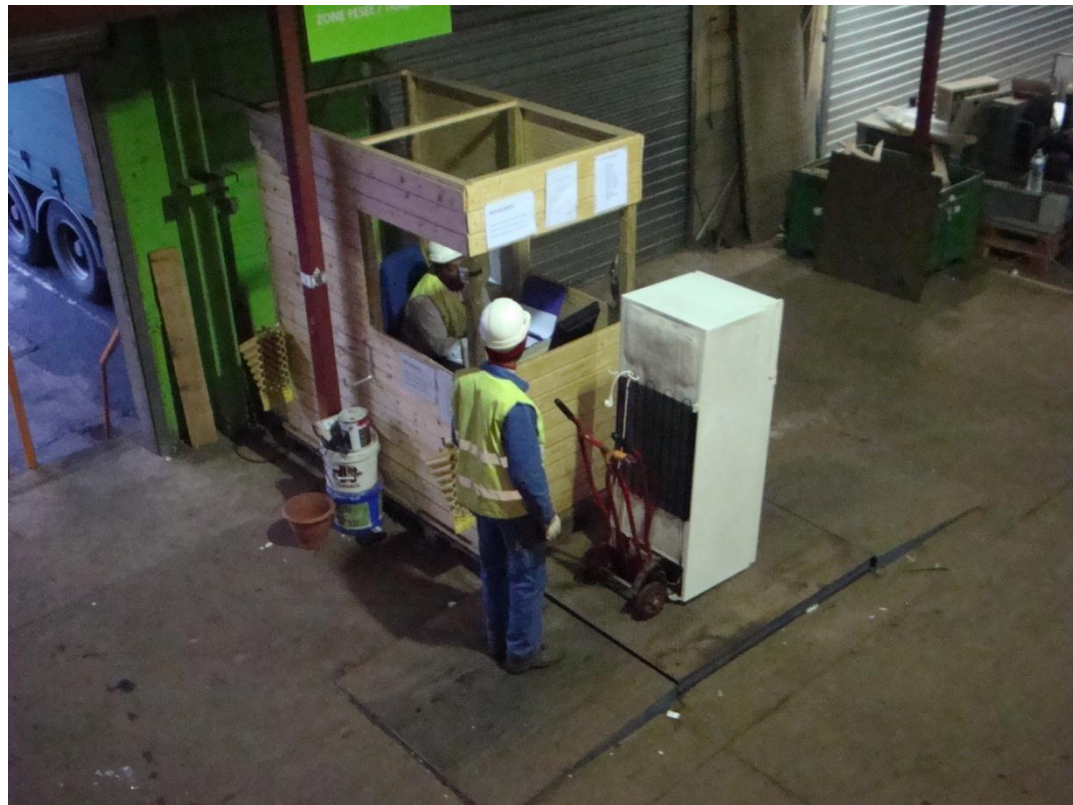
Le regroupement

Suivi de la
collecte par
N° de BSD



Le regroupement

Pesée à l'unité
ou à la caisse
traçabilité par
code à barres



Le regroupement

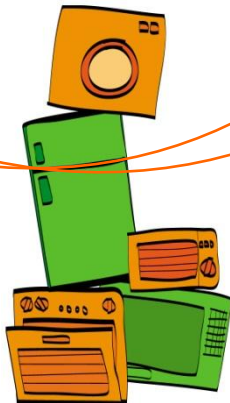
Massification
après traitement



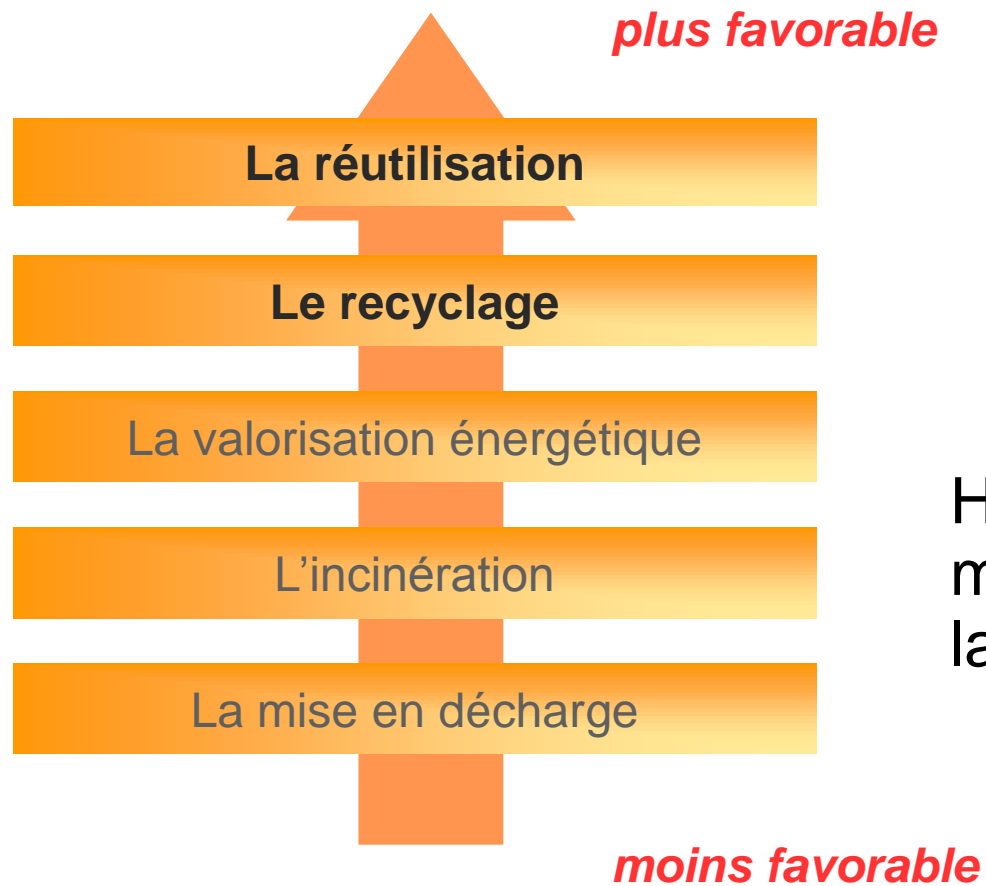


La filière D3E

Les traitements



Les traitements



Hiérarchisation des
moyens de traitement selon
la directive européenne

Les traitements

Traitement du PAM



Les traitements

Traitement
des écrans



Les traitements

Traitement du GEM Hors Froid phase 1



Les traitements

Traitement industriel
du GEM Hors Froid
phase 2



Les traitements

Traitement du
GEM Froids ;
Phase 1



Les traitements

Traitement industriel du froid



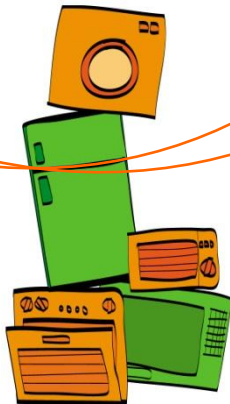
Les traitements

Traitement industriel du froid

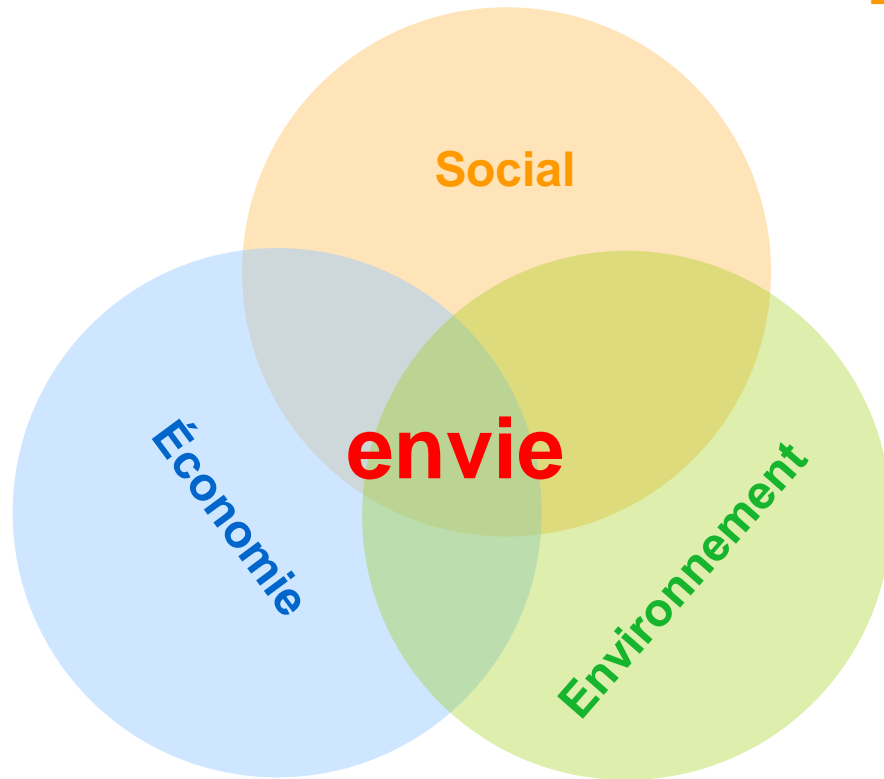




Le réseau envie



Envie, un acteur du développement durable



- L'activité économique d'envie est support à deux axes fondamentaux:
 - Lutter efficacement et durablement contre les exclusions en proposant une offre d'insertion adaptée aux mutations économiques
 - Être un acteur essentiel de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources pour les générations futures

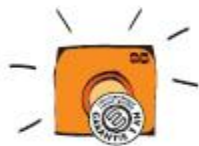
Envie EMO



Réparation, rénovation
et désinfection des appareils.



Contrôle qualité et sécurité
effectué sur chaque appareil.



Vente d'électroménager rénové
à bas prix garanti 1 an,
pièces et main d'œuvre.



envie

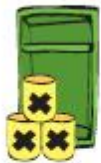
L'électroménager rénové • garanti

- **Activité historique d'envie**
- **Plus de 20 ans d'existence**
- **29 entreprises sociales**
- **50 magasins**
- **65 000 appareils rénovés et vendus en 2005**

Envie 2E



Démontage des appareils
non réutilisables
et tri des pièces.



Extraction des
matériaux polluants.



Traitement et élimination
des matières par des partenaires
industriels (ex. recyclage, broyage,
élimination des polluants...).



envie

Notre solution professionnelle
pour l'homme et l'environnement

- Plus de 10 ans d'existence
- 16 entreprises sociales
- En 2005 :
 - 26 000 t. de Déchets d'EEE collectés et traités
 - soit près de 800 000 appareils

Le réseau envie

Le réseau
envie
www.envie.org



- Envie est un réseau national de 50 entreprises d'insertion

Une offre d'insertion adaptée aux nouveaux enjeux

Entre 2006 et 2009

Envie 2e a collecté pour le compte des Eco Organismes

Plus de 10.000 Tonnes de DEEE

sur le seul département de l'Ille et Vilaine

Envie, une filière environnementale

- Prolongation de la durée de vie des appareils électroménagers
- Retrait effectif des composants polluants des DEEE (selon l'arrêté du 23/11/2005 relatif aux modalités de traitement des DEEE)
- Prétraitement des déchets en local :
 - limitant les risques environnementaux liés au transport de déchets dangereux
 - réduisant les flux logistiques et l'émission des gaz à effet de serre
- Conformité réglementaire de nos sites (ICPE, autorisation de transport de déchets)
- Choix de partenaires industriels disposant de filières respectueuses des normes environnementales



Les DEEE en quelques dates

- 01 2003 Directive Européenne
- 06 2005 Constitution des éco organismes
- 07 2005 Décret DEEE
- 08 2005 Application de la Directive
- 11 2005 Envie entre dans la commission d'agrément du MEDDD
- 12 2005 Validation de la Visible Fee/Loi de Finance
- 01 2006 Appels à candidatures des Eco Organismes
- 03 2006 Appel d'offre Eco Organismes
- 05 2006 Suite et fin des appels d'offre
- 11 2006 Démarrage de la filière DEEE
- 03 2009 Renouvellement des agréments Eco Organismes

Utiles

La directive européenne 2002/96/CE du 27 janvier 2003, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (directive DEEE),
La directive européenne 2002/95/CE du 27 janvier 2003 relative à la limitation des substances dangereuses (LSD ou RoHS) dans les équipements électriques et électroniques

Le règlement européen daté du 29 juin 2000 (n°2037/2000) impose, depuis le 1er janvier 2002, la récupération et le traitement de tous les appareils producteurs de froid

La directive européenne CE/32/2005 du 6 juillet 2005 concernant l'éco-conception des produits consommant de l'énergie a été publiée le 22 juillet 2005.

Droit français : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Réglementation des ICPE : <http://aida.ineris.fr>

Droit de l'Union européenne : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

[Dominique Kaczmarek]

02 99 36 29 88

dominique.kaczmarek@envie.org